

TES D Signalisation - HMT 1 - VAP

TES D : Intervenir sur les composants critiques de l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations, périmètre installation de signalisation - Dépose repose des IES

Conditions spécifiques et pré-requis :

- Avoir plus de 18 ans - Maîtriser les fondamentaux en électricité générale (Bac STI, Bac Pro ou BEP de la spécialité électricité, électrotechnique, électronique ou automatismes ou niveau équivalent) - Avoir suivi la sensibilisation risques ferroviaires selon SECUFER dans les 3 dernières années - Être habilité C18510 sur les périmètres B2V, BC, BR, H0V

Periodicité :

2 sessions par an

Certification/Habilitation visée :**Tout ou partie à distance :**

0

Durée (heures):

70

Durée (jours):

10

Lieu :**Nombre de stagiaire (max) :**

6

Nombre de stagiaire (min) :

2

Tarif HT / unité de facturation :

Tarif sur demande

Objectifs

- assurer en autonomie la dépose/repose des installations électriques de signalisation (IES) lors de chantiers sur infrastructure de voies ferrées. - Restituer Le principe de Mise en œuvre

Description du stage

La Validation des Acquis Professionnel permet de : - se positionner en amont de la formation - valider ses compétences au vu de son de parcours professionnel pour intervenir sur les Installations de Sécurité en Maintenance et Travaux, hors Appareils de Voie

Contenu

1 - Électricités 2 - Généralités Signalisation ferroviaire 3 - Règlement travaux 4 - Alimentation des IES 5 - Câbles et conducteur 6 - Enclenchement 7 - Aiguilles 8 - Circuit de Voie 9 - Signaux 10 - PN 11 - Généralité Poste

Prérequis

- Avoir plus de 18 ans - Avoir le niveau B1 (oral et écrit) de maîtrise de la langue française. - Maîtriser les fondamentaux en électricité générale (Bac STI, Bac Pro ou BEP de la spécialité électricité, électrotechnique, électronique ou automatismes). - Avoir les conditions physiques et psychologiques minimales requises pour les habilitations relevant de l'arrêté d'aptitude (hors conduite). - Être formés risque hauteur (Décret de loi Hygiène et Sécurité du 08 janvier 1965 modifié par décret du 06 mai 1995 et par décret 2004-924 du 01 septembre 2004). - Être habilité C18510 sur les périmètres B2V, BC, BR, H0V - Avoir appliquer des fonctions d'agent HMT

1

Méthodes mobilisées

- Expositive - Démonstrative - Participative - Interrogative

Modalités pédagogiques

Alternance théorie et pratique sur table et sur plateforme pédagogique

Modalités d'évaluation

- Évaluation théorique - Évaluation pratique

Accessibilité:

N'hésitez pas nous contacter pour toute situation de handicap ou besoin d'adaptation de la prestation de formation.

Nous étudierons ensemble votre demande au cas par cas.